

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent dix-huitième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 5 septembre 2024 à 9 h, en présentiel et en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 3 OCTOBRE 2024

Membres	Présent·e	Absent·e	Membres	Présent·e	Absent·e
BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
BEAULIEU, Hanneke-Gerrie Étudiante		X*	LACELLE, Christian Étudiant	X	
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant		X*
BEN AMOR, Salma Professeure		X*	LE GALL, Véronique Professeure	X	
BOURGON, Vincent Étudiant	X		NOËL, Martin X. Professeur		X*
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		PELLETIER, Daniel Co-directeur – Module des sc. administratives	X	
DÉRY, Chantal Professeure			RAMOS, Laura Étudiante		X
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		SERGENT, Pascal Chargé de cours	X	
GÉLINAS-PROULX, Andréanne Professeure	X		TURGEON, Stéphanie Professeure		X*
GOHIER, Charles-Édouard Étudiant		X	VANHOOREN, Romain Chargé de cours	X	
HARVEY, Nicolas Chargé de cours		X*	Siège vacant (professeur·e occupant un poste de direction d'enseignement)		
Personne convoquée	Présent	Absent	Personne invitée	Présent·e	Absent·e
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X	FOREST, Geneviève	X	-
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		CICARDA, Amélie	X	
*Absence motivée.					

La rectrice et présidente, madame Murielle Laberge, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 06. Elle souhaite la bienvenue à la professeure Andréanne Gélinas-Proulx, laquelle débute son mandat à la commission des études. La rectrice fait part aux membres que l'étudiante Émilie Simard a mis fin à son mandat le 4 septembre dernier. La rectrice souhaite également la bienvenue à la professeure Geneviève Forest, qui présentera la modification de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains (point 7).

1. Adoption de l'ordre du jour

La rectrice annonce séance tenante que le point 15 *Projet de suspension des admissions au DESS en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2263) et à la maîtrise en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2262) au campus de Gatineau* est retiré de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur consentement des membres

2. Procès-verbal :
 - 2.1 Quatre cent dix-septième réunion (6 juin 2024)
 - 2.1.1 Adoption
 - 2.1.2 Affaires en découlant
3. Émission des diplômes
4. Émission des diplômes - UQAM
5. Émission des attestations d'études – programme courts de deuxième cycle
6. Nomination d'un membre au comité de discipline

Affaires courantes

7. Modification de la politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains
8. Information de la présidente
9. Compte rendu sur l'effectif étudiant dans les programmes courts (présentation de la doyenne des études)
10. Projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
11. Projet de création d'un certificat en droit général
12. Dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en génie informatique (7643)
13. Projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en informatique - régime coopératif (6627) au campus de Saint-Jérôme
14. Projet de modification de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts (1833, 1834, 1961, 1962)

Point retiré
15. Projet de suspension des admissions au DESS en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2263) et à la maîtrise en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2262) au campus de Gatineau
16. Période d'informations et de questions
17. Dépôt de documents
 - 17.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

18. Prochaine réunion (3 octobre 2024)
19. Clôture de la séance

Sur consentement des membres

2. Procès-verbal

2.1. Quatre cent dix-septième réunion (5 septembre 2024)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre cent dix-septième réunion (5 septembre 2024), et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en décollant

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre cent dix-septième réunion, les suites régulières ont été données.

3. Émission des diplômes

Conformément à l'article 109 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 152 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3373 concernant l'émission des diplômes; laquelle est jointe en appendice.

4. Émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

Conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences de leur programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3374 concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM); laquelle est jointe en appendice.

5. Émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième et troisième cycles

Conformément à la Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle et de troisième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3375 concernant l'émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième et troisième cycles; laquelle est jointe en appendice.

6. Avis de nomination d'un membre au comité de discipline

Le comité de discipline est chargé d'étudier tous les actes de plagiat, de fraude ou de falsification de documents.

Outre la doyenne des études qui le préside, le comité de discipline est composé des membres suivants :

- une personne désignée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ayant un statut de cadre;
- le secrétaire général ou son représentant;
- deux professeurs;
- deux personnes chargées de cours;
- deux étudiants;

Le mandat des membres est d'une durée de deux ans et est renouvelable.

Le 11 mars 2024, la secrétaire générale a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin de désigner et/ou renouveler des membres dont le mandat vient à échéance.

À la suite de l'appel, la secrétaire générale a reçu un formulaire de mise en candidature de l'étudiant Vincent Bourgon, étudiant au doctorat en psychologie (annexe 1).

Le 9 mai 2024, l'AGE a adopté une résolution nominant monsieur Bourgon au comité de discipline (annexe 2).

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité de discipline (article 105.10 du Règlement général), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, est donc invitée à nommer un membre au comité de discipline pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3376 concernant l'avis de nomination d'un membre au comité de discipline); laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

7. Modification de la politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains

Des modifications à certains articles de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains (ci-après la Politique) (annexe 1) de l'UQO sont proposées.

En tant que comité d'éthique de la recherche désigné (ci-après le CER), nous devons nous assurer de répondre aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux (ci-après MSSS). Lors de la dernière analyse de la Politique, le MSSS, a proposé des changements qui tendent d'une part, à clarifier des éléments de la Politique et d'autre part à ajouter des éléments manquants (annexe 2). Nous avons également procédé à une révision complète de la Politique pour en faciliter la lecture et assurer une meilleure compréhension de certains termes. La Politique a aussi été harmonisée à la nouvelle version de L'EPTC2 (2022). Ces modifications sont présentées en annexe (annexe 3).

Ainsi, un projet de modification à la Politique, intégrant ces nouvelles dispositions, a été élaboré par les membres du CER et est soumis pour consultation à la commission des études (annexe 4).

La commission des études est invitée à formuler un avis favorable au conseil d'administration relativement à la modification de la Politique.

Le Doyen de la recherche et de la création accueille favorablement le travail du comité. Il demande si un plan de communication sera diffusé pour faire connaître les modifications apportées. Geneviève Forest répond que la politique sera disponible sur la page web du comité et qu'un courriel sera envoyé aux personnes concernées.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3377 concernant la modification de la politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains; laquelle est jointe en appendice.

8. Information de la présidente

La rectrice informe les membres que les inscriptions à l'UQO sont en croissance de 3,78%. Le campus de Gatineau est en tête, les inscriptions sont stables à Saint-Jérôme et on dénombre une légère augmentation d'étudiants internationaux. La compilation de statistiques est en préparation. Une revue de presse récente a démontré que de plus en plus de personnes étudiantes choisissent l'UQO. Une agente de recrutement a été nouvellement embauchée dans la perspective de poursuivre l'atteinte de la cible suivante: Intensifier le recrutement et favoriser la réussite et la rétention de la population étudiante. D'autre part, le processus de dotation d'un·e édimestre est en cours. Outre l'analyse de l'utilisation des réseaux sociaux, cette embauche permettra d'amorcer un travail qui consistera à refléter les succès des ressources enseignantes et de la communauté étudiante au cœur d'une université à taille humaine telle que l'UQO.

Au cours de l'été, de nombreux webinaires ont eu lieu pour préparer la venue de personnes étudiantes internationales. Une gestion améliorée de l'accueil des étudiant·es au moyen d'un guichet unique dont relevaient différents services (bureau du registraire, service des finances, etc.) a été mis sur pied le 19 août. La mise en place du nouveau fonctionnement de paiement des droits de scolarité a permis aux étudiant·es de mieux saisir ce qui les attendait sur le plan financier. Le travail de concert avec les différents services de l'UQO a été un grand succès. La rectrice profite de l'occasion pour féliciter les équipes du travail accompli. Le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation exprime sa fierté et sa satisfaction au regard de la collaboration des équipes de l'UQO en ce début d'année. Il salue la présence d'un conseiller en immigration pour la première fois sur les campus.

La rectrice souligne l'installation d'une nouvelle cafétéria au pavillon Alexandre-Taché. Il s'agit d'un nouveau concessionnaire alimentaire qui offre des menus variés. Une franchise Starbucks est aussi attendue dans les prochaines semaines. À l'occasion de l'inauguration de la cafétéria, des cartes-cadeaux ont été tirées au sort parmi les étudiant·es présent·es, afin de les encourager à utiliser ce nouveau service.

Ce trimestre, le nouveau programme de kinésiologie a accueilli sa première cohorte. Pour sa part, le baccalauréat en droit compte à présent 127 étudiants en cumulant la première et la deuxième années.

La création d'une équipe de hockey masculine à l'UQO, les Torrents, est une excellente nouvelle pour l'université. La saison débutera le 26 octobre prochain.

L'UQO travaille à la réalisation d'un pôle en santé en collaboration avec le Cégep de l'Outaouais et le CISSSO. Une annonce sera faite ultérieurement pour dévoiler de plus amples détails.

La rectrice rappelle aux membres que son mandat arrive prochainement à échéance (mars 2025). Dans les prochains jours, la rectrice transmettra ses intentions au président de l'Université du Québec. Il y aura lieu de constituer un comité de sélection au prochain conseil d'administration (23 septembre) pour procéder à la désignation d'un·e chef·fe d'établissement.

9. Compte rendu sur l'effectif étudiant dans les programmes courts (présentation de la doyenne des études)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études un document relatant l'historique des programmes courts actifs et des programmes courts suspendus depuis 2010. Elle informe les membres que l'adoption de certains programmes courts ont été soulignés par la ministre Déry.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite ajoute qu'un travail est fait au sein des services concernés pour que la banque de cours soit à jour en fonction des programmes offerts, et que les cours qui non offerts soient retirés du site web.

10. Projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Conformément au Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes de deuxième cycle et de troisième cycle.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 7 juin 2024 ainsi que la liste des personnes dont l'habilitation doit être transférée du doctorat sur mesure en sciences infirmières vers le nouveau doctorat conjoint en sciences infirmières.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3378 concernant le projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

11. Projet de création d'un certificat en droit général

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de création d'un certificat en droit général.

Ce nouveau certificat de 30 crédits propose une formation générale en droit, accessible à un public formé de non-juristes qui n'aspire pas à une pratique professionnelle en droit. Ce certificat, dont la majorité des cours seront disponibles à distance, pourra être suivi à temps complet ou à temps partiel, au campus de Gatineau. Il s'ajoutera au baccalauréat en droit afin de compléter la formation de premier cycle en droit déjà existante à l'UQO.

Ce programme s'adresse à une population diversifiée, allant des étudiant·es universitaires aux professionnel·les en activité, de même que les personnes en changement de carrière ou celles qui souhaitent simplement faire un retour aux études. Il permettra en particulier de rejoindre des personnes non-juristes, généralement déjà en emploi ou aux études, qui souhaitent se perfectionner en s'initiant au système juridique québécois pour en comprendre le contenu et le fonctionnement. Le certificat en droit général, adapté au contexte actuel et futur en droit, sera axé sur le développement de savoirs, savoir-faire et savoir-être, grâce à l'utilisation d'une approche pédagogique par compétences et par programme. Il s'inscrit ainsi dans les tendances actuelles en pédagogie universitaire.

Toutes les universités dispensant un baccalauréat en droit offrent aussi un certificat en droit général. Dans la région de l'Outaouais, outre celui de l'Université d'Ottawa, il n'existe aucun programme de premier cycle proposant une formation générale en droit à

un public qui ne se destine pas à la pratique du droit et à l'accès aux ordres professionnels juridiques que sont le Barreau du Québec et la Chambre des notaires.

Pour l'UQO, il n'y a aucun doute que le secteur du droit constitue une discipline tout à fait en phase avec la programmation actuelle. La création d'un certificat en droit général lui permettra de bonifier son offre de formations. De plus, par sa complémentarité avec les programmes déjà existants à l'UQO, ce nouveau programme donnera lieu à de nouvelles opportunités de collaborations interdisciplinaires. En somme, le programme proposé constitue un développement tout à fait pertinent pour l'université, et ce, autant en regard de sa programmation actuelle que de son contexte régional.

La sous-commission a pris connaissance du projet lors de sa rencontre du 27 août 2024 et a soulevé lors des discussions la proposition d'ajout d'une ressource professorale qui s'y trouve. Après délibérations, les membres de la sous-commission des études ont résolu de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet, en précisant toutefois que la proposition d'ajout d'une ressource professorale devra être traitée conformément au processus habituel d'attribution des postes de professeur-es et qu'elle ne constitue pas une condition à l'ouverture du programme.

Un membre se questionne à savoir si le certificat pourra être intégré au baccalauréat par cumul de certificats. La doyenne des études répond par la positive.

Un membre s'adresse à la doyenne des études afin de savoir si les personnes étudiantes au certificat pourront intégrer le baccalauréat en droit. La doyenne des études répond que l'intention du certificat est effectivement d'assurer une passerelle vers le baccalauréat. Toutefois, la reconnaissance des acquis sera applicable à certains cours seulement.

Un membre demande pourquoi la création du certificat en droit n'a pas entraîné une discussion en lien avec le certificat en droit de l'entreprise et du travail. La doyenne des études répond que cet aspect a été discuté à la sous-commission des études. Le certificat en droit de l'entreprise et du travail est très particulier au domaine de l'administration et de la gestion contrairement au certificat en droit général. Le maintien du certificat en droit de l'entreprise est à examiner.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3379 concernant le projet de création d'un certificat en droit général; laquelle est jointe en appendice.

12. Dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en génie informatique (7643)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en génie informatique (7643).

L'évaluation périodique du programme de baccalauréat en génie informatique (7643) a été réalisée conformément à la Politique d'évaluation périodique des programmes de l'UQO.

La rectrice félicite l'équipe pour cet accomplissement. Elle précise qu'en informatique, le programme a nécessité beaucoup d'énergie. Les cohortes sont passées de moins de 20 étudiants à 68. Les stratégies de recrutement mises en place ont porté fruit. Les étudiant-es ont souligné le rôle important du directeur du module, monsieur Ahmed Lakhssassi, figure accueillante du module et dont la porte est toujours ouverte.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3380 concernant le dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en génie informatique (7643); laquelle est jointe en appendice.

13. Projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en informatique - régime coopératif (6627) au campus de Saint-Jérôme

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en informatique - régime coopératif (6627) au campus de Saint-Jérôme.

Le baccalauréat en informatique est offert au campus de Saint-Jérôme depuis le trimestre d'automne 2021. En plus d'attirer de nouvelles personnes étudiantes, l'offre du régime coopératif permettra de faciliter l'intégration des personnes étudiantes au marché du travail et de répondre à la demande des employeurs à embaucher des stagiaires coop en informatique dans la région des Laurentides et du grand Montréal. Par ailleurs, le régime coopératif est offert au campus de Gatineau depuis plus de 25 ans et a connu une refonte à l'automne 2021.

Un membre relate un manque de disponibilité des agentes de stages coopératif qui sont parfois difficiles à joindre. La doyenne prend note de la situation et précise qu'une agente de stage supplémentaire a été embauchée à Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3381 concernant le projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en informatique - régime coopératif (6627) au campus de Saint-Jérôme, laquelle est jointe en appendice.

14. Projet de modification de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts (1833, 1834, 1961, 1962)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts (1833, 1834, 1961, 1962).

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique du programme et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 18 janvier 2024.

Malgré le fait que ce programme de maîtrise est très attractif pour les étudiants, il reste contingenté afin de ne pas saturer le domaine.

La rectrice ajoute qu'un projet de musée régional est en cours d'élaboration et que l'UQO travaille en étroite collaboration avec les protagonistes. Une équipe a été installée au pavillon Brault et certains étudiants de l'ÉdAC ont été embauchés pour l'occasion. Un projet de stages est également envisagé. La mise à disposition d'espaces reste un défi pour le projet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3382 concernant le projet de modification de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts (1833, 1834, 1961, 1962); laquelle est jointe en appendice.

Point retiré séance tenante

15. Projet de suspension des admissions au DESS en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2263) et à la maîtrise en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2262) au campus de Gatineau

16. Période d'informations et de questions

Nouvelle notation

Un membre s'adresse à la doyenne des études concernant la date de mise en place du nouveau système de notation. La doyenne des études répond que le nouveau système n'a pu être concrétisé à l'automne en raison de problèmes informatiques. Il entrera en fonction à partir du trimestre d'hiver. Il suggère d'envoyer une communication à cet effet pour aviser les services concernés.

Moins de programmes ouverts aux étudiants étrangers au Cégep de l'Outaouais

À huis clos

Service des finances

Un membre déplore devoir attendre son tour dans la file d'attente à l'instar des étudiant·es pour obtenir des renseignements au service des finances. Il souhaiterait obtenir un accès plus direct.

17. Dépôt de documents

17.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

18. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 3 octobre 2024.

19. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 18.

Original signé par :

La présidente d'assemblée

Original signé par :

La secrétaire générale